

A sa vingt et unième session, tenue du 17 avril au 4 mai 1956, le Conseil économique et social a recommandé que la Convention fût ratifiée sans retard par tous les gouvernements admissibles qui ne l'avaient pas déjà fait. La Commission des transports et des communications, qui s'est réunie à New-York du 6 au 17 janvier 1957, a fait au Conseil une recommandation semblable. Le Canada n'est pas partie à la Convention. Cependant, il a notifié officiellement au secrétaire général les lettres CDN, qui doivent servir de signe distinctif pour les véhicules canadiens à l'étranger si le Canada adhère à l'avenir à la Convention de 1949 sur la circulation routière.

Organisations non gouvernementales¹

Durant l'année écoulée, sept organisations non gouvernementales dotées par le Conseil économique et social du statut consultatif de catégorie A se sont prononcées sur des questions inscrites à l'ordre du jour des sessions; huit ayant le statut consultatif de catégorie B et une inscrite au registre du secrétaire général ont été entendues par le Comité des organisations non gouvernementales du Conseil. De plus, 31 organisations non gouvernementales ont soumis, à titre individuel, au Conseil ou à ses commissions, 58 exposés écrits, cependant que deux groupes d'organisations présentaient deux exposés communs.

Sur la recommandation de son Comité des organisations non gouvernementales, le Conseil a décidé d'inscrire au registre du secrétaire général trois organisations internationales et une nationale: le Conseil international des femmes social-démocrates; le Bureau international permanent des fabricants de moteurs; la Fédération mondiale des sourds et l'American Jewish Joint Distribution Committee, Inc., (É.-U.). Le Conseil a également différé jusqu'à 1957 l'examen d'une demande de statut consultatif B présentée par le World Jewish Migration Council. Il a en outre refusé le statut consultatif de catégorie B à l'Union fédérale des nationalités et régions européennes et à la Fédération internationale des femmes démocrates, ainsi que le passage de l'enregistrement à la catégorie B demandé par l'Union internationale des assureurs d'aviation et par la Fédération internationale des journalistes libres de l'Europe centrale et orientale, des pays baltes et des Balkans.

Les débats du Conseil économique et social sur le rapport du Comité des organisations non gouvernementales ont surtout porté sur la tentative infructueuse de l'Union soviétique de faire rejeter la recommandation du Comité tendant à ce que le statut consultatif de catégorie B soit refusé à la Fédération internationale des femmes démocrates. Les délégations britannique et américaine ont rappelé qu'en 1954 le Conseil avait retiré le statut consultatif à cette organisation parce qu'elle avait manqué à son

¹Voir à l'Annexe III la liste de ces organisations et l'explication des catégories de statut; voir aussi *Le Canada et les Nations Unies 1951-1952*, pp. 82-83.